

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit du développement territorial (4DR2145)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Christine Guy-Ecabert.

Objectifs:

Maîtriser les connaissances de base en droit du développement territorial, l'une des branches importantes du droit administratif spécial, et acquérir une habileté dans la résolution de cas pratiques.

Contenu:

Le droit du développement territorial recouvre des domaines variés, principalement le droit de l'aménagement du territoire, mais également le droit des constructions, de la protection de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité. Il permet de donner réponse à des questions aussi diverses que : Une secte peut-elle construire une salle de prières en zone industrielle ? Est-il possible de défricher les environs de la Ville de Berne pour y construire de nouveaux quartiers de logements ? Comment peut-on développer la mobilité douce et l'utilisation des énergies renouvelables en ayant égard au paysage ? Le cours de droit du développement territorial présente la théorie des instruments pertinents en matière de développement territorial, plus particulièrement les différents plans territoriaux et l'autorisation de construire, ainsi que leur coordination. Comme cette matière ne peut être comprise et assimilée qu'à travers la pratique, le cours est complété par l'étude d'une problématique d'actualité, à travers une visite de site et la possibilité de dialogues avec des spécialistes. Il est par ailleurs constitué en bonne partie par la discussion et la résolution de cas pratiques.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation:

La documentation nécessaire au cours est disponible sur Claroline.

Forme de l'enseignement:

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.